Extrait du registre des délibérations Séance du 13 Septembre 2024

L' an 2024 et le 13 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CLAUDE Christelle Maire

<u>Présents</u>: mme CLAUDE Christelle, Maire, Mmes : SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule, MM : CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BELARGENT Julie à mme SCHROETER Emilie, MM : BELLORTI David à mme SCHROETER Ursule, THIVET Eric à mme CLAUDE Christelle

Excusé(s): M. THIBAUT Johann

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 10

• Présents : 6

<u>Date de la convocation</u>: 03/09/2024 <u>Date d'affichage</u>: 03/09/2024

A été nommée secrétaire : Mme SCHROETER Emilie

Objet des délibérations

réf : 2024/25 COLUMBARIUM - STELE DE REMARQUE - ACCEPTATION DU DEVIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le maire présente au conseil municipal le devis de la société MUNIER concernant la pose d'une stèle de remarque au jardin du souvenir.

Le devis s'élève à la somme de 1108.60€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- -accepte le devis de la société MUNIER pour la pose de la stèle d'un montant de 1108.60€ T.T.C
- -autorise le Maire à signer le devis correspondant.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2024/26 OUVERTURE DES AFFOUAGES - TARIFS

Le maire propose au conseil municipal l'ouverture des inscriptions pour les affouages 2024 à compter du 1er octobre jusqu'au 21 octobre 2024.

Les parcelles concernées sont les N°15-19-47 (têtes) et les parcelles 79-80-81-82(ouverture de chemins / taillis)

Le tarif sera de 60€ par affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les conditions énoncées ci-dessus.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024/27 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le ménage des locaux communaux et la gestion de la salle des fêtes. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 23 octobre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, dont la durée hebdomadaire de service est de 8h/35 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de trois mois (maximale de 6 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité de nettoyage des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions de ménage et gestion de la salle des fêtes suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8h/35, à compter du 23 octobre 2024 pour une durée maximale de trois mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
 - La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif de l'année 2024.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2024/28 STERILISATION et IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Le maire informe que la commune fait face depuis un certain temps à une prolifération de chats errants dans diverses rues du village.

Il est rappelé que l'article L211-27 du Code rural et de la Pêche Maritime permet au maire de maîtriser la population de chats errants non identifiés et d'organiser des campagnes de stérilisation.

Dans ce cadre, le conseil municipal approuve

- de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants.
- -autorise le Maire à passer une convention avec un vétérinaire et signer ladite convention.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024/29 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE "PARTENARIAT CNRACL- plateforme eservices" GERE PAR LE CDG 52 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service "Partenariat CNRACL - plate forme e-services" géré par le CDG 52.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-accepte cette proposition

-autorise le maire à signer la convention d'adhésion.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2024/30 AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la vérification des extincteurs par la société CASI, la commune peut prétendre à une participation financière d'une partie des prestations effectuées par la caisse locale Groupama Grand Est de Bourbonne Les Bains.

La participation financière s'élève à 256.32€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'encaissement de ce chèque de 256.32€.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

OCTOBRE ROSE - Tour Cyclo

Cette année le tour cyclo au(x) sein(s) de la Haute-Marne se déroulera du 6 au 12 octobre et traversera 189 communes. Les cyclistes partiront de Bourbonne les Bains le mercredi 9 octobre à 9h et passeront à Serqueux aux alentours de 9h15. Pour soutenir l'association, uniquement animée par des bénévoles et les coureurs, <u>la municipalité installera un stand devant la salle des fêtes le mercredi 9 octobre à partir de 8h30</u> où café et gâteaux seront vendus et possibilité de faire un don.

En attendant, vous pouvez venir déposer vos dons dans la boîte disponible à la mairie.

ATELIER DE NOEL POUR LES ENFANTS:

L'opération « atelier de noël » destinée aux enfants est reconduite cette année. **Elle aura lieu le mercredi 27 novembre** à la salle des fêtes. Le programme et le bulletin d'inscription seront distribués aux parents concernés début novembre.

PROJET BORNES CORPS PLATS:

A compter du 1^{er} avril 2025, le camion de collecte ne ramassera plus que les ordures ménagères ainsi que les corps creux en porte-à-porte. Les corps plats seront collectés en apports volontaires dans les bornes mises à votre disposition au sein de la commune à proximité des bennes à verre. Deux bennes sont actuellement présentes dans la commune : rue Dessous l'Eglise et rue Belle Croix. Une visite en avril 2024 a été effectuée par le SMICTOM, le SDED et le premier adjoint pour vérifier et définir les sites d'implantation. Compte tenu des contraintes techniques à respecter, il semblerait que l'emplacement rue Dessous l'Eglise n'est pas compatible. Nous devons donc réfléchir à un autre lieu d'installation pour la benne à verre et future borne à corps plats.

STATION DE POMPAGE:

Les travaux de raccordement effectués par le SDED depuis la ferme du Haut-Pont jusqu'à la station de pompage ont débuté le 19 août et sont terminés. Nous devons encore attendre l'intervention d'ENEDIS puis de l'électricien pour une remise en service de nos pompes dès que possible.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

11h : rassemblement place de la mairie

11h15 : visite au Monument aux Morts et dépôt de gerbe, lecture du message du Ministre, appel des noms des soldats morts pour la défense de la patrie, minute de silence.

Le pot de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle Léon Collin.

TRAVAUX FORESTIERS ET BOIS:

Aux affouagistes:

Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques en 2023/2024 et la difficulté pour les affouagistes à réaliser leur lot, il a été décidé du report :

-j<u>usqu'au 30 septembre 2025</u> des lots non commencés ou arbres seulement abattus, <u>mais pas d'attribution de nouveau</u> <u>lot pour 2024.</u>

-<u>du débardage jusqu'au 30 juin 2025</u> pour les lots déjà façonnés, non débardés <u>avec possibilité d'un nouveau lot pour 2024.</u>

En mairie, le 20/09/2024 Le Maire Christelle CLAUDE